

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022

2022-10-265 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 12/10/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix huit octobre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 57

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 14

Chantal GANTCH, Jean-Luc LAMAISON, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Michèle LACOSTE, Martine LECOULEUX, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 6

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Frédéric MALVILLE pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
MOTION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN T
FORÊT DE LA DOUBLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 - 2/3

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ERRESTRÉ DANS LA SLO
ID : 033-200070092-20221018-2022_10_265-AU

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Considérant que la transition énergétique consiste à abandonner les combustibles fossiles au profit d'énergies renouvelables : solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie,...

Considérant que les objectifs de la transition énergétique sont de lutter contre le réchauffement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la raréfaction des énergies fossiles et la précarité énergétique, notamment en favorisant la diversification des sources énergétiques pour améliorer le mix énergétique ;

Considérant qu'en France, la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 coordonne les actions engagées dans le pays. L'hexagone s'est fixé un objectif ambitieux : augmenter de 50% la capacité installée des énergies renouvelables d'ici 2023 ;

Considérant que, dans ce cadre, le gouvernement a souhaité élaborer une cartographie des zones propices à l'éolien terrestre. En septembre 2022, madame la Préfète a adressé aux élus de Gironde un dossier de concertation/consultation contenant une cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre, positionnant des zones dites à « enjeu fort ». Le territoire de La Cali est concerné par ces zones, notamment une vaste zone au nord de l'agglomération ;

Considérant que si la transition énergétique est une préoccupation majeure de La Cali et que ses membres sont favorables à l'éolien, ce positionnement de zones dites « propices au développement de l'éolien terrestre », notamment dans la forêt de la Double, soulève en revanche de nombreuses questions ;

Considérant les nombreux étangs et les essences d'arbres très variées qui la compose, la forêt de la Double dispose d'une richesse importante de flore et de faune. Elle offre aux animaux un refuge sauvage et préservé et des espèces menacées de disparition comme la tortue Cistude s'y sont réfugiées. La végétation variée, constituée de frênes, de chênes, de pins maritimes, de fougères, de bruyères, d'aulnes, permet également une grande diversité animale au sein de la forêt. L'impact de la réalisation des travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes (déforestation définitive, plateformes techniques, fondations, tranchées de raccordement...), puis l'exploitation du parc et du site, porterait une atteinte irréversible au réservoir de biodiversité qu'est la forêt de la Double ;

Considérant que l'intensité exceptionnelle des feux de forêt de cet été n'est pas prise en compte dans ce document cartographique et que, par ailleurs, le retour d'expérience des incendies de cet été a démontré qu'une intervention massive sur les feux naissants, et notamment par des moyens aériens, permet de contenir les incendies et d'éviter des « méga feux ». Or, des éoliennes culminant à près de 230 mètres représentent un véritable danger pour les avions bombardiers d'eau dont l'altitude de largage varie, selon le type d'appareils, entre 50 et 300 mètres ;

Considérant que La Cali et ses communes membres portent une politique publique volontariste de développement des énergies renouvelables. A ce titre, plusieurs projets importants de parcs photovoltaïques sont apparus ces dernières années, ou en cours de développement :

- Un parc photovoltaïque à Espiet (puissance 2,8 MWc - en service)
- Un parc photovoltaïque aux Eglisottes (puissance de 8MWc en service)
- Un projet de parc photovoltaïque flottant à Gours (puissance 3,8 MWc - en cours de développement)
- Un projet de parc photovoltaïque flottant à Génissac (puissance 10 MWc - en cours de développement)
- Un projet de parc photovoltaïque à Izon (puissance 25 MWc- en cours de développement)
- Un projet de couverture des alvéoles de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux à Lapouyade (puissance 18MWc) en complément de l'unité de valorisation énergétique des déchets qui produit 5.6 MWc en électricité et 4.8 MWc en thermie
- Un projet d'agrivoltaïsme à Lapouyade (puissance 3 MWc)

Considérant que le territoire de La Cali est donc déjà un territoire actif en termes de production d'énergies renouvelables et que la communauté d'agglomération soutient systématiquement les communes volontaires ;

Considérant que le dossier de concertation / consultation lui-même reconnaît que le modèle proposé pour la construction des zonages n'intègre pas les données de potentiel de vent, tout comme il n'intègre pas les contraintes de raccordement au réseau électrique ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Pour les motifs exposés ci-dessus, les élus de La Cali demandent que ces zones propices à l'éolien terrestre au Nord de La Cali (forêt de la Double) soient retirées de la cartographie.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 21 octobre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-200070092-20221018-2022_10_265-AU